



Conseil d'administration

317^e session, Genève, 6-28 mars 2013

GB.317/POL/7

Section de l'élaboration des politiques
Segment de la coopération technique

POL

Date: 25 janvier 2013

Original: anglais

SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Perspectives régionales en matière de coopération technique: L'Asie et le Pacifique

Objet du document

Le présent document porte sur les tendances relevées ces dix dernières années dans le domaine de la coopération technique, les résultats obtenus par rapport aux priorités fixées dans le cadre de la Décennie du travail décent en Asie, le montant des dépenses, les principaux donateurs pour la région et les perspectives concernant la mobilisation de ressources selon de nouvelles modalités, notamment la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. C'est le deuxième document d'une série d'études sur la coopération technique dans les régions, après celui sur l'Afrique soumis au Conseil d'administration en mars 2012 (GB.313/POL/8).

Le Conseil d'administration est invité à demander au Bureau de lui présenter, à sa 319^e session (octobre 2013), une stratégie et un plan d'action en matière de mobilisation de ressources pour l'Asie et le Pacifique (voir le projet de décision figurant au paragraphe 39).

Objectif stratégique pertinent: Gouvernance, appui et management (Résultat 1: Utilisation efficace et efficiente des ressources de l'OIT).

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Une note de synthèse sur la création d'un fonds d'affectation spéciale en faveur de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire et une stratégie et un plan d'action en matière de mobilisation de ressources seront élaborés.

Unité auteur: Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique.

Documents connexes: GB.313/POL/8, GB.306/TC/1, GB.313/POL/7, GB.316/POL/5, GB.316/POL/6, GB.317/INS/5, GB.317/POL/6.

I. Introduction

1. La région de l'Asie et du Pacifique compte plus de la moitié de la population mondiale (56,5 pour cent en 2012)¹ et 58,2 pour cent de l'ensemble de la main-d'œuvre mondiale (en 2012)². Dans la région, le travail et les entreprises ont généré 37,9 pour cent du produit intérieur brut (PIB) mondial en 2012³. Sur le plan économique, l'Asie et le Pacifique poursuivent leur croissance rapide. Avant la crise mondiale (durant la période 2003-2007), la croissance du PIB oscillait entre 8,1 et 12,1 pour cent en Asie de l'Est, entre 5,8 et 6,7 pour cent en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique et entre 6,5 et 9,4 pour cent en Asie du Sud⁴. Bien que la croissance économique ait quelque peu ralenti ces dernières années, elle reste forte en 2012 – en moyenne 6,8 pour cent en Asie de l'Est, 5,2 pour cent en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique et 4,9 pour cent en Asie du Sud⁵. La région regroupe de grands pays émergents (dont six parmi les dix pays les plus peuplés du monde), de petits Etats insulaires et des pays sans littoral. Certains traversent actuellement une crise ou ressortent à peine d'une crise, certains jouissent de ressources naturelles en abondance, certains sont très riches tandis que d'autres sont très pauvres.
2. La région de l'Asie et du Pacifique est la plus exposée du monde aux catastrophes naturelles. Au cours des dix dernières années, les séismes et les tsunamis ont fait des centaines de milliers de morts et détruit les moyens d'existence de tout autant de personnes dans des pays et des économies aussi divers que l'Afghanistan, le Pakistan, la République islamique d'Iran, l'Indonésie, le Japon et la Nouvelle-Zélande. Malgré les nombreux obstacles, les pays d'Asie et du Pacifique ont poursuivi leur ascension économique. Sur les 34 Etats Membres de l'OIT au sein de la région, 29 sont maintenant considérés comme ayant des niveaux de revenu moyens ou élevés.
3. Même si la région a présenté des résultats économiques remarquables et réussi à atténuer la pauvreté ces dernières décennies, elle a aussi enregistré des niveaux d'inégalité de plus en plus élevés. De graves problèmes persistent sur le plan social et sur le marché du travail. La qualité de l'emploi reste faible pour une majorité de travailleurs de la région, coincés dans le secteur informel et les emplois précaires, où les rémunérations sont insuffisantes et où la sécurité, la protection et les droits sur le lieu de travail sont limités. Le coefficient de Gini – une mesure commune de l'inégalité – est passé de 39 à 46 pour cent en Asie, prise dans son ensemble⁶.
4. Les mandats de l'OIT issus de l'Asie et du Pacifique (y compris les Etats arabes d'Asie occidentale) se sont rencontrés à la 15^e Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique, qui

¹ Organisation des Nations Unies, Division de la population, *Révision 2010 des Perspectives de la population mondiale*, juin 2011 (disponible en anglais sous le titre *World Population Prospects: The 2010 Revision*, à l'adresse: <http://esa.un.org/unpd/wpp/index.htm>).

² BIT, Estimations et projections de la population active (*Laborsta*, sixième édition, mise à jour en octobre 2011) (disponible en anglais sous le titre: ILO, *Laborstat*, Economically Active Population Estimates and Projections, sixth edition, oct. 2011 update).

³ FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, oct. 2012.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ Banque asiatique de développement, *Asian Development Outlook 2012 – Confronting Rising Inequality in Asia*, 2012.

s'est tenue à Kyoto (Japon) du 4 au 7 décembre 2011. Ils ont confirmé et étendu les priorités de la Décennie du travail décent en Asie et dans le Pacifique (2006-2015), adoptées à Busan en 2006. Celles-ci visent à:

- accroître la compétitivité, la productivité et le nombre d'emplois;
- améliorer la gouvernance du marché du travail, en particulier par le respect des normes internationales du travail;
- favoriser le développement local (en mettant notamment en place une protection sociale plus étendue);
- créer un environnement propice à l'emploi des jeunes et à la lutte contre le travail des enfants;
- améliorer la gestion des migrations de main-d'œuvre;
- mettre en place des politiques de l'emploi après les catastrophes naturelles;
- créer des entreprises et des emplois verts et durables.

5. Les mandants ont considéré que l'égalité hommes-femmes et les normes internationales du travail étaient des questions transversales. Ils ont aussi souligné qu'il était important de renforcer la coopération régionale.

6. Les priorités susmentionnées constituent le cadre opératoire dans lequel l'OIT doit œuvrer dans la région – et guident ainsi l'Organisation dans la mobilisation de ressources. A l'échelle nationale, l'OIT a davantage recouru aux programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD), programmes pluriannuels conçus par les mandants et aujourd'hui en cours dans 18 pays.

II. Tendances concernant les approbations et les taux d'exécution durant la période 2002-2012

7. Au cours de la période 2002-2012, en termes de dépenses, le portefeuille de coopération technique de l'OIT dans la région de l'Asie et du Pacifique est passé de près de 25 millions de dollars des Etats-Unis (dollars E.-U.) en 2002 à près de 58 millions de dollars E.-U. en 2012. Dans le monde, la part des fonds levés localement est passée à 37 pour cent en moyenne (2008-2011). Cette tendance reflète une tendance plus large de décentralisation des partenaires du développement et traduit la manière dont ils décident des ressources à consacrer au développement international.

8. Entre 2002 et 2012, les projets de coopération technique à travers la région de l'Asie et du Pacifique ont dans leur ensemble représenté une dépense de 508,7 millions de dollars E.-U.⁷, ce qui est du même ordre de grandeur que pour la région de l'Afrique. Les ressources ont été allouées par plus d'une trentaine de gouvernements donateurs, l'Organisation des Nations Unies (ONU), des organisations intergouvernementales, des banques de développement, le secteur privé, des fondations et des institutions publiques. Entre 2002 et 2007, les taux d'exécution s'élevaient à 64 pour cent en moyenne, mais ils sont passés à 75,2 pour cent en 2012. Le nombre actuel de projets de coopération technique

⁷ Voir annexe I, CTXB par pays en Asie et dans le Pacifique, 2002-2012.

en cours, financés par des ressources extrabudgétaires, est de 154. Le tableau 1 indique une amélioration constante des taux d'exécution depuis 2004.

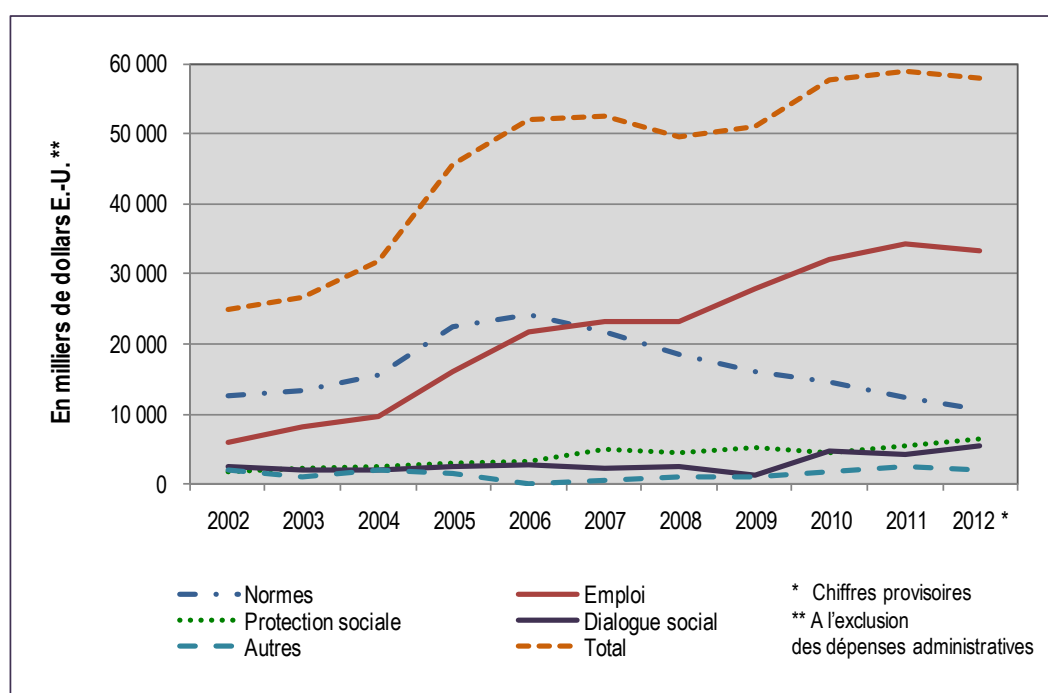
Tableau 1. Approbations et taux d'exécution de la coopération technique financée par des ressources extrabudgétaires (CTXB), 2002-2012*
(en milliers de dollars E.-U.; n'est pas compris le Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO))

Asie et Pacifique	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012 *
Approbations	35 582	34 525	36 633	61 068	78 688	62 218	57 909	54 250	71 400	41 781	90 058
Taux d'exécution (%)	65,0	65,5	59,5	65,0	65,0	69,2	69,1	70,4	73,0	74,6	75,2

* Chiffres provisoires.

9. Le tableau 2 et le graphique 1 montrent que, dans l'ensemble, les dépenses totales liées à la coopération technique financée par des ressources extrabudgétaires (CTXB) entre 2002 et 2011 ont progressé de 135 pour cent dans la région de l'Asie et du Pacifique. Une comparaison des dépenses par objectif stratégique montre que, en pourcentage du coût total, les dépenses consacrées aux normes sont passées de 50 à 20 pour cent en 2012. Les ressources allouées à l'emploi ont augmenté: elles sont passées de 24 pour cent des dépenses totales en 2002 à plus de 58 pour cent en 2012.

Graphique 1. Dépenses au titre de la CTXB en dollars E.-U. par objectif stratégique dans la région de l'Asie et du Pacifique, 2002-2012*



10. En 2010 et 2011, les dépenses au titre de la CTXB ont augmenté dans la région de l'Asie et du Pacifique (de 2,2 pour cent), alors que dans toutes les autres régions elles ont légèrement baissé. Dans l'ensemble toutefois, la tendance durant ces dix dernières années à l'OIT a été à la hausse régulière des dépenses au titre de la coopération technique financée par des ressources extrabudgétaires.

Tableau 2. Comparaison des dépenses au titre de la CTXB par région, 2002-2012 *
(en milliers de dollars E.-U.; à l'exclusion des dépenses administratives)

Région	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012 *
Afrique	24 237	26 862	28 404	36 845	37 881	43 321	50 571	52 682	59 658	55 153	67 486
Amériques	17 664	20 312	25 037	25 502	22 410	20 827	24 849	20 647	29 747	28 942	27 414
Asie	24 967	26 707	31 928	45 497	52 082	52 635	49 534	51 101	57 574	58 865	57 851
Europe	6 957	7 808	6 917	10 340	11 727	12 195	9 522	11 420	10 424	8 273	8 827
Etats arabes	1 919	1 613	1 496	2 076	2 436	2 760	5 672	6 614	8 871	7 795	8 000
Mondial			211	160	2 977	9 811	12 936	26 777	52 158	46 268	46 056
Interrégional	31 793	36 378	35 252	33 980	31 919	27 745	31 681	24 268	1 844	1 427	974
Total	107 537	119 681	129 246	154 400	161 432	169 294	184 765	193 509	220 275	206 722	216 608

* Chiffres provisoires.

- 11.** Au cours de la période 2002-2012, les cinq plus gros donateurs pour la région de l'Asie et du Pacifique ont été les Etats-Unis, l'Australie, l'ONU, l'Union européenne et les Pays-Bas. Des partenariats officiels dans le domaine de la coopération technique existent à plus long terme avec l'Australie, le Japon et la République de Corée. Un certain nombre de donateurs ont continué d'apporter des contributions régulières durant les dix dernières années.

Tableau 3. Principaux donateurs de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique, 2002-2012 *
(approbations concernant la CTXB en milliers de dollars E.-U.)

Donateur	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012 *	Total* 2002-2012
Etats-Unis	20 203	10 473	8 950	12 462	7 583	6 000	11 360	6 053	11 285	4 258	8 029	106 657
Australie	218	44	798	391			6 969	1 597	27 256	3 830	45 877	86 980
ONU	568	2 475	6 021	8 416	11 304	12 107	5 356	13 231	7 117	5 190	5 730	77 515
Union européenne				2 314	1 008	36 122	12 242			13 717	2 488	67 891
Pays-Bas	1 576	163		1 729	43 256							48 019
Royaume-Uni	210	13 648	8 928	5 643	1 429		1 609	166		350	1 295	31 983
Banques	1 420	1 725	103	1 167	600		717	12 363	2 300		9 127	29 522
Japon	1 330	3 212	2 616	2 412	2 590	1 528	2 041	1 712	1 886	3 149	6 515	28 992
Canada				4 393	45	396		3 854	7 505	618	5 517	22 327
Norvège	1 769	364		1 887	4 186	697	4 810	106	1 382			15 200
Suède	304		3 146	9 477			550	72		316		13 865
Suisse	1 960				201	1 903	133	4 376	1 041	3 500	296	13 410
Irlande				305	178		2 064	1 592	8 081			12 219
Partenariats public-privé	539	33	336	895	718	314	50	3 309	719	353	1 459	8 727
République de Corée	168	500		550	800	900	753	582	647	1 319	912	7 131
Espagne							3 238	3 265	33			6 537
Partenaires sociaux	1 430		1 335	1 554	399		639	136		525	500	6 518
Fonds fiduciaires directs	110	67	400	1 521	374		2 134	163	108	360	1 013	6 250

Donateur	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012 *	Total* 2002-2012
Danemark		237	1 290	12	683	335	1 243	676	26	1 162	207	5 872
Italie	3 678	1 388		328	100	60						5 554
Allemagne			2 584		1 120	340		737			240	5 020
Autres **	99	194	124	5 613	2 114	1 516	2 001	262	2 014	3 133	854	17 924
Total	35 582	34 525	36 633	61 068	78 688	62 218	57 909	54 250	71 400	41 781	90 058	624 112

* Chiffres provisoires.
** Il s'agit ici des contributions de l'AGFUND, de l'OIM, de donateurs multiples, de différents pays ou régions (Belgique, Brésil, Finlande, Flandres, France, Luxembourg, Nouvelle-Zélande et République tchèque) et du Secrétariat de la communauté du Pacifique, dont les contributions respectives de 2002 à 2012 s'élèvent au total à moins de 5 millions de dollars E.-U.).

III. Résultats obtenus – Quelques exemples

Accroître la compétitivité, la productivité et le nombre d'emplois

12. Doter la main-d'œuvre, en particulier les jeunes, des compétences nécessaires pour qu'ils aient un travail décent et un emploi productif constitue un des principaux domaines d'activité de l'OIT. Au **Bangladesh**, l'OIT a démontré comment les formations qualifiantes répondant à la demande et la mise en place de formations au niveau local contribuaient à améliorer l'employabilité des groupes défavorisés, en particulier les femmes pauvres. Le projet a entraîné une réforme plus vaste de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP), financée par d'autres partenaires du développement tels que la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale et d'autres institutions financières, qui a abouti à l'adoption d'une politique nationale de développement des compétences en 2012, à la mise en place d'un cadre national de qualifications en matière d'EFTP, à l'amélioration de la qualité de la formation et à la participation du secteur privé à l'EFTP.
13. Le projet *Enhancing Rural Access*, visant à améliorer l'accès aux zones rurales au **Timor-Leste**, répondait aux priorités fixées par le pays de créer des emplois, d'améliorer l'accès aux zones rurales et de développer le secteur privé. Il s'agissait de: i) remettre en état et entretenir les routes rurales pour faciliter la circulation de la population rurale et lever l'un des principaux obstacles à l'accroissement de la production agricole; ii) adopter une approche fondée sur le recours à une main-d'œuvre abondante pour créer des emplois et générer des revenus en faveur de la population rurale; iii) former les petits entrepreneurs pour qu'ils renforcent le secteur privé; et iv) travailler dans le cadre des organisations partenaires existantes afin d'assurer la pérennité des résultats.
14. Le programme d'amélioration des usines (2006-07) mis en œuvre en **Inde** a aidé les entreprises à accroître leur productivité tout en renforçant les relations sur le lieu de travail. Il liait les objectifs d'amélioration de la qualité et de la productivité à ceux de l'Agenda du travail décent, en mettant l'accent sur les bonnes pratiques professionnelles et la sécurité et la santé au travail. Les usines ont enregistré une réduction de 25 à 40 pour cent de leur consommation d'eau et une baisse de 5 à 10 pour cent de leur consommation de matières premières. Les changements opérés dans les techniques de production se sont traduits par des entreprises plus vertes et une diminution de la pollution, du gaspillage et de la consommation d'énergie.

Améliorer la gouvernance du marché du travail

15. Faisant fond sur les bons résultats obtenus dans le cadre du projet *Better Factories Cambodia* (Amélioration des conditions de travail dans les usines cambodgiennes), l'OIT et la Société financière internationale ont étendu le programme *Better Work* (travailler mieux) à l'**Indonésie** et au **Viet Nam**. Au Viet Nam, le programme a recensé 170 entreprises inscrites, dont 154 ont mené des évaluations et 134 ont bénéficié de services consultatifs. Cette expansion indique que les acheteurs internationaux et les usines elles-mêmes ont de plus en plus confiance dans le programme, ce qui a des effets positifs sur les niveaux de conformité, le degré de dialogue social et la prévention des conflits du travail.
16. Dans le cadre d'un projet lancé en 2002, l'OIT a aidé le gouvernement du **Cambodge** et les partenaires sociaux dans le pays à créer un conseil d'arbitrage pour le règlement des différends collectifs par la médiation et l'arbitrage. Depuis 2005, le conseil d'arbitrage contribue à stabiliser les relations professionnelles dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme. Il constitue une pierre angulaire du Protocole d'accord sur l'amélioration des relations professionnelles dans l'industrie de la confection en vigueur depuis 2010. Financé à l'origine par le gouvernement des Etats-Unis, il a également bénéficié des contributions d'autres donateurs tels que la Nouvelle-Zélande et la Banque mondiale.
17. Grâce au soutien financier du gouvernement de l'Australie, l'OIT a aidé les mandants tripartites à **Kiribati**, en **Papouasie-Nouvelle-Guinée**, à **Samoa** et à **Vanuatu** à ratifier et mettre en œuvre les conventions fondamentales et les conventions relatives à la gouvernance, ainsi qu'à remplir leurs obligations en matière de présentation de rapports.

Étendre la protection sociale

18. L'importance de la sécurité sociale et de la protection sociale est de plus en plus reconnue dans la région. Instaurer un socle de protection sociale, étendre la sécurité sociale au secteur de l'économie informelle et harmoniser les politiques sociales comptent parmi les priorités majeures des gouvernements et des partenaires sociaux. L'OIT a élaboré une méthode expérimentale de dialogue national fondé sur une évaluation. Grâce au soutien financier de la Finlande, de la République de Corée et de l'ONU, des évaluations ont été menées à bien en **Indonésie**, en **Thaïlande** et au **Viet Nam**. Dans son rapport d'évaluation publié en décembre 2012, l'**Indonésie** a indiqué les mesures concrètes qu'elle a prises pour donner suite à l'adoption de la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, à la Conférence internationale du Travail en juin 2012.

Créer un environnement propice à l'emploi des jeunes et à la lutte contre le travail des enfants

19. Avec les millions de jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail et qui occupent finalement des emplois peu qualifiés et peu rémunérés dans le secteur informel, le rôle du perfectionnement des compétences dans la croissance future de la région est essentiel. Le projet réalisé à **Sri Lanka** pour offrir un travail décent aux jeunes a permis aux agences d'emploi de fournir des services plus adaptés aux jeunes dans les zones rurales. Le programme Des emplois pour la paix mis en œuvre au **Népal**, en coopération avec plus de 70 partenaires d'exécution, a contribué à la consolidation de la paix par des activités dans les domaines suivants: développement d'infrastructures à forte intensité d'emplois, perfectionnement des compétences, entrepreneuriat, accès au financement, renforcement des structures coopératives, emploi des jeunes et émancipation économique des jeunes. Le projet *EAST* (Education et formation professionnelle pour l'emploi des

jeunes) conduit en **Indonésie** a été reconnu pour son approche novatrice, en particulier la participation des étudiants à la gestion et à la conduite des activités préprofessionnelles, le placement de conseillers d'orientation professionnelle par le gouvernement local et le recours aux réunions religieuses pour promouvoir l'égalité hommes-femmes dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP), ainsi que sur le lieu de travail. Aux **Philippines**, le programme conjoint intitulé *Alternatives to Migration: Decent Jobs for Filipino Youth* (Les solutions autres que la migration: Des emplois décents pour les jeunes Philippines) a servi de modèle pour d'autres initiatives menées dans le pays et a été considéré comme étant une bonne pratique pour la collaboration avec l'ONU.

20. Dans le **Pacifique**, l'OIT a soutenu la campagne de sensibilisation visant à promouvoir l'emploi des jeunes et l'élaboration de plans d'action nationaux pour l'emploi des jeunes (par exemple à Vanuatu et Kiribati); mis en œuvre toute une série de sous-programmes de moindre envergure dans le domaine de l'entrepreneuriat des jeunes (Samoa, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Vanuatu, Kiribati et Fidji); facilité la conduite d'une étude sur le passage de l'école à la vie active (Samoa) et de programmes d'insertion durable dans le monde du travail/d'apprentissage (Fidji, Kiribati, Samoa et Vanuatu); et participé à la formation des mandants de l'OIT et des jeunes dirigeants syndicaux. Le 42^e Forum des îles du Pacifique, qui s'est tenu à Auckland, Nouvelle-Zélande, en 2011, a expressément reconnu la nécessité de mettre en place un cadre régional pour l'emploi des jeunes. Conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies et des partenaires, l'OIT a participé à l'élaboration de la stratégie en faveur de l'emploi des jeunes dans le Pacifique (*Pacific Youth Employment Strategy (PacificYES)*).
21. Le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) de l'OIT a été mis en œuvre au **Bangladesh** afin d'aider les mandants à adopter la politique nationale sur l'élimination du travail des enfants et son plan d'action national correspondant. En **Mongolie**, davantage d'activités tendant à mieux faire connaître les liens entre l'élimination des pires formes de travail des enfants et la promotion de l'emploi des jeunes ont été réalisées. Le Réseau national contre les pires formes de travail des enfants, soutenu par l'OIT, continue de jouer un rôle important dans la lutte contre ce fléau.

Améliorer la gestion des migrations de main-d'œuvre

22. Les migrants contribuent à la prospérité de la région mais sont parmi les personnes les plus exposées à l'exploitation et à la discrimination. Grâce à son large éventail d'activités en matière de migration, l'OIT a pu apporter un appui technique pour examiner la législation sur la protection dans les secteurs où les travailleurs migrants sont particulièrement vulnérables, et améliorer les services d'aide au retour des migrants dans leur pays, dans le cadre du projet d'action tripartite pour protéger les migrants à l'intérieur ou provenant de la sous-région du Grand Mékong contre l'exploitation par le travail (GMS-TRIANGLE) et du projet ASEAN TRIANGLE (ASEAN, pour Association des nations de l'Asie du Sud-Est). Ainsi, en **Thaïlande**, un nouveau règlement ministériel sur le travail domestique a été adopté en novembre 2012, accordant aux travailleurs domestiques un jour de congé par semaine ainsi que le droit au congé de maladie et aux congés payés. Les syndicats au **Cambodge**, en **République démocratique populaire lao**, en **Malaisie**, en **Thaïlande** et au **Viet Nam** ont élaboré et mis en œuvre des plans d'action visant à renforcer leur rôle dans la protection des travailleurs migrants. Les organisations d'employeurs et les associations professionnelles ont rédigé des codes de conduite dont ils suivent l'application, et ils s'emploient maintenant à mettre sur pied une formation sur la sécurité et la santé au travail à l'intention des migrants. Au **Bangladesh**, le projet de promotion du travail décent fondé sur l'application d'une politique migratoire plus efficace renforce l'effet de développement produit par la migration et améliore la protection des migrants.

Mettre en place des politiques de l'emploi après les catastrophes naturelles

23. La 15^e Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique s'est prononcée en faveur d'interventions rapides et immédiates pour aider les victimes de catastrophes naturelles à retrouver leurs moyens d'existence. L'OIT a accordé une attention toute particulière aux conséquences des catastrophes sur l'emploi et aux mesures à prendre pour redonner du travail aux gens. Une telle assistance requiert une action immédiate. C'est pourquoi beaucoup de ces interventions ne sont pas fondées sur des projets et sont financées par d'autres sources.
24. Après le tsunami de 2004 à **Sri Lanka**, l'OIT a soutenu des programmes de formation au niveau local et de développement d'entreprises dont ont bénéficié plus de 300 000 personnes, et elle a contribué au placement de 3 000 personnes dans des emplois lucratifs dans la province de l'Est. En **Afghanistan**, l'Organisation a soutenu des centres des services de l'emploi qui fournissaient des services de réinsertion aux anciens combattants.
25. Face à la crise économique mondiale, l'OIT a été associée, au **Cambodge**, à l'élaboration de la Stratégie nationale de protection sociale en faveur des personnes pauvres et vulnérables, qui comprend les travaux publics, les transferts en espèces soumis à conditions, l'éducation et les mesures visant à lutter contre le travail des enfants.

Respecter les normes internationales du travail pour des marchés du travail équitables et accessibles à tous

26. L'un des rôles premiers de l'OIT est de défendre les normes internationales du travail, ce qui requiert une collaboration soutenue et à plus long terme avec les mandants. Cette activité est donc principalement financée par les ressources affectées à la coopération non technique. Certaines activités portant sur la réforme de la législation du travail, sur les stratégies et les pratiques dans le domaine du travail et sur la mise en œuvre des normes internationales du travail ont cependant été financées au titre de la coopération technique.
27. Avec le soutien du BIT, la **Chine** a marqué sa transition vers une économie de marché moderne en adoptant en 2007 trois lois: la loi sur les contrats de travail, la loi sur la promotion de l'emploi, la loi sur l'arbitrage et la médiation dans les conflits du travail. En 2009 et 2010, le BIT a apporté son appui au ministère des Ressources humaines et de la Sécurité sociale afin de mettre en place un cadre réglementaire pour le travail intérimaire, étant donné l'activité accrue des agences de placement privées ou semi-publiques.
28. Dans le cadre du projet visant à faire du travail décent une réalité pour les travailleuses et les travailleurs domestiques du monde entier, l'OIT et le Groupe de travail technique sur le travail décent pour les travailleurs domestiques, aux **Philippines**, ont conduit la campagne en faveur de la ratification et de l'application de la convention n° 189, facilité l'adoption du projet de loi sur les travailleurs domestiques (projet Kasambahay) et renforcé la capacité des mandants, des organisations de travailleurs domestiques et d'autres organisations de la société civile d'œuvrer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des travailleurs domestiques.
29. Dans le Plan d'action du **Pacifique** pour le travail décent, la réforme de la législation du travail est considérée comme une priorité majeure. Grâce à l'appui financier du gouvernement de l'Australie, l'OIT a aidé Kiribati, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, et Vanuatu à examiner et réviser leur législation du travail et à en améliorer la mise en œuvre. Cette réforme était fondée sur un renforcement du tripartisme au moyen de

politiques élaborées sur la base de données concrètes, de pratiques cohérentes dans le domaine de l'administration du travail et de la sensibilisation des travailleurs et des employeurs.

Créer des entreprises et des emplois verts et durables

30. Les efforts déployés pour faire face aux effets du changement climatique et favoriser l'écologisation des économies de la région vont vraisemblablement accroître les possibilités de travail décent. Après le lancement en **Chine**, en 2009, de l'initiative de l'OIT en faveur des emplois verts, le ministère chinois des Ressources humaines et de la Sécurité sociale a testé dans cinq provinces et dix villes du pays le programme de formation aux possibilités offertes en matière d'éco-activité, en ciblant les jeunes diplômés universitaires. A **Sri Lanka**, les autorités ont, avec le soutien de l'OIT, lancé un programme en faveur des emplois verts dans le secteur de la gestion des déchets. Le programme a entraîné une réduction de 48 pour cent du taux d'absentéisme chez les travailleurs et de 30 pour cent des accidents du travail. Dans le cadre de ses programmes pilotes mis en œuvre aux **Philippines** et en **Thaïlande**, l'OIT a réalisé le projet Greener Business Asia qu'elle avait elle-même conçu et qui était financé par le Japon; ce projet a permis de relancer les activités des comités de la sécurité et de la santé au travail et d'améliorer les procédures; d'améliorer la communication sur le lieu de travail et de renforcer la coopération et les organisations; et de mettre en place des systèmes plus efficaces de gestion des déchets.

IV. Perspectives d'avenir

31. Il est fort probable qu'au cours des prochaines périodes biennales les conditions de financement évoluent et s'avèrent plus difficiles pour la région. Premièrement, l'aide publique au développement (APD) fournie par le Comité d'aide au développement de l'OCDE, groupe donateur, a tendance à stagner, voire à se réduire, dans un contexte de reprise timide ou de crise continue et d'austérité. Deuxièmement, étant donné que la région de l'Asie et du Pacifique a des chances de poursuivre sa croissance économique – avec tous les déséquilibres que cette prospérité entraîne –, elle risque de ne plus bénéficier d'apports d'APD, alors qu'il lui faut absolument réduire la pauvreté, en particulier au niveau sous-national et au sein des catégories marginalisées de la société. En effet, la région de l'Asie et du Pacifique compte toujours 66,4 pour cent des personnes pauvres à l'échelle mondiale⁸. Troisièmement, au fur et à mesure que les pays de la région se développent en dehors des systèmes de subventions et de prêts à des conditions de faveur mis en place par les institutions financières internationales, une part croissante des programmes de développement socio-économique sera financée par des emprunts publics, ce qui modifie la dynamique et les modalités de financement de la coopération technique. Quatrièmement, les processus d'intégration régionale, tels que l'Association sud-asiatique de coopération régionale, le Forum des îles du Pacifique et surtout l'ASEAN, se poursuivront. Dans le cadre de l'ASEAN, cette intégration donnera la possibilité à l'OIT de soutenir les analyses régionales des tendances du marché du travail et des stratégies adoptées dans le domaine du travail. La Communauté économique de l'ASEAN, dont la formation est prévue pour 2015, regroupera en un bloc commercial certains des pays les moins avancés, des pays à revenu intermédiaire et des pays à revenu élevé. Les appels en faveur d'une solidarité entre les pays de l'ASEAN – et entre ceux de la région de l'Asie et du Pacifique en général, dans le cadre d'une coopération Sud-Sud et d'une coopération

⁸ Banque mondiale, *Base de données Pauvreté et inégalités* (<http://databank.banquemondiale.org/Data/Home.aspx>).

triangulaire plutôt que par des apports extérieurs d'APD – devraient donc se multiplier. Certains pays émergents (l'Inde et la Chine par exemple) deviennent des pays donateurs pour d'autres régions du monde. D'autres pays de la région mettent en œuvre une coopération technique extérieure par l'intermédiaire d'organismes et de fondations de développement. Le Bureau doit tenir compte de ces tendances probables et encourager la diversification des sources de financement de la coopération technique en travaillant avec les fonds des Nations Unies et les institutions financières régionales, en collaborant avec des donateurs dans le cadre de régimes bilatéraux et multilatéraux et en participant à des appels à propositions concurrentiels. Cette approche devrait être complétée par de nouvelles modalités de coopération, telles que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, décrites dans la stratégie de l'OIT en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire ⁹.

- 32.** Les Etats de la région Membres de l'OIT ont déjà intensifié leurs efforts dans tous les domaines susmentionnés. La coopération technique réalisée dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire progresse entre les pays du Forum IBAS (Inde, Brésil, Afrique du Sud) ¹⁰ et selon des modalités de coopération via l'OIT, par exemple en Chine et à Singapour. L'ASEAN a mis en place une initiative pour «l'intégration de l'ASEAN», qui repose sur les principes de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Il faut cependant assurer le financement des dépenses engagées par le BIT pour promouvoir, concevoir et mettre en œuvre les programmes de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire afin que ce type de coopération soit viable sans les subventions croisées. L'un des moyens de financer ce nouveau mode de coopération de l'OIT pourrait être de créer un fonds d'affectation spéciale en faveur de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, auquel pourraient contribuer les pays concernés ainsi que d'autres Etats Membres de l'OIT. En outre, des pays de la région recourent de plus en plus aux services techniques de l'OIT au moyen de fonds fiduciaires directs ou dans le cadre de leur collaboration avec des institutions financières internationales, telles que la Banque asiatique de développement (BAD), avec laquelle l'OIT a conclu un partenariat régi par un protocole d'accord. Récemment, une déclaration conjointe du Directeur général du BIT et du président de la BAD soulignait l'importance de ce partenariat pour la promotion du travail décent.
- 33.** Les pays qui bénéficient d'une forte croissance en raison des ressources naturelles dont ils disposent ou d'importants investissements étrangers directs sont également en mesure de convertir cette croissance économique en progrès sociaux, au moyen de fonds de développement socio-économique bien conçus, qui peuvent sous-tendre des programmes de développement n'excluant personne – dont ceux en faveur du travail décent –, dans le but d'atténuer les risques de catastrophe naturelle et de bâtir des économies diversifiées et durables.
- 34.** Les partenariats public-privé constituent un autre moyen de promouvoir le travail décent. En 2011 et 2012, le BIT a mis en œuvre 56 projets de ce type pour un montant total de 59 millions de dollars E.-U. Parmi les projets de partenariats public-privé réalisés dans la région figurent notamment celui de la Fondation Mastercard (active dans le monde entier), qui vise à atténuer les effets de la crise sur l'emploi des jeunes, et le projet de coopération avec British Petroleum, destiné à promouvoir l'employabilité des jeunes et leur esprit d'entreprise, en Papouasie occidentale (Indonésie).

⁹ Document GB.313/POL/7.

¹⁰ Déclaration d'intention des gouvernements du Brésil, de l'Inde et de l'Afrique du Sud (2010) visant à renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, et déclaration des ministres du Travail et de l'Emploi de l'IBAS, 12 juin 2012.

35. La mobilisation de ressources réalisée par le Bureau dans la région devrait toutefois nécessairement reposer sur la collecte de fonds au niveau local, dans le cadre de partenariats avec les mandants qui sont le mieux placés pour inscrire la nécessité de la coopération technique en faveur du travail décent au rang de priorité de développement au niveau national. Des programmes ciblés de renforcement des capacités devront être mis en œuvre à cette fin.
36. Le Bureau poursuivra ses efforts en vue de promouvoir une approche plus programmatique de la coopération technique et d'en accroître les effets en adoptant une gestion axée sur les résultats. Il continuera à privilégier les financements à long terme et non affectés dans le cadre de partenariats.
37. Les pays de la région de l'Asie et du Pacifique, tout comme les Etats Membres de l'OIT dans leur ensemble, ont reconnu l'importance d'un modèle de croissance n'excluant personne et axé sur l'emploi. Les Etats Membres ont donc demandé au Bureau d'élaborer une stratégie visant à faire du plein emploi productif et du travail décent un objectif explicite du Programme mondial de développement pour l'après-2015, en y incluant une référence à la nécessité d'instaurer des socles de protection sociale et de mettre en œuvre cette stratégie.
38. Ce processus est aussi l'occasion d'accroître les activités de mobilisation de ressources en faveur du travail décent. Les modalités énoncées plus haut seront prises en considération dans le cadre d'une stratégie et d'un plan d'action en matière de mobilisation de ressources à l'échelle régionale.

Projet de décision

39. *Compte tenu de l'absence de stratégie en matière de mobilisation de ressources dans la région, ainsi que de l'évolution de la situation décrite plus haut, le Conseil d'administration prie le Bureau de lui soumettre, à sa 319^e session (octobre 2013), une stratégie et un plan d'action en matière de mobilisation de ressources pour l'Asie et le Pacifique.*

Annexe I

CTXB par pays en Asie et dans le Pacifique, 2002-2012 *

(en milliers de dollars E.-U.; à l'exclusion des dépenses administratives)

Pays ou territoire	Dépenses totales 2002-2012 *	Nombre actuel de projets **	Financement actuel **	Présence sur le terrain ***
Région Asie et Pacifique	76 074	20	24 367	
Sous-région de l'Asie de l'Est	976	1	103	
Sous-région de l'Asie du Sud-Est	2 419	–	–	
Afghanistan	10 642	2	953	
Bangladesh	37 872	10	20 054	BP
Cambodge	31 012	14	13 120	
Chine	24 156	8	5 506	BP
Fidji	2 208	2	2 188	BP
Inde	39 074	7	7 855	ETD/BP
Indonésie	90 321	20	26 845	BP
République islamique d'Iran	138	–	–	
Japon	137	–	–	
Kiribati	440	–	–	
République de Corée	91	–	–	
République démocratique populaire lao	3 658	3	1 866	
Malaisie	718	3	675	
Maldives	187	1	551	
Mongolie	3 629	–	–	
Myanmar	1 403	4	1 080	
Népal	18 409	4	778	BP
Pakistan	34 228	5	13 522	BP
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1 545	1	945	
Philippines	16 228	9	10 520	BP
Samoa	187	–	–	
Iles Salomon	281	1	548	
Sri Lanka	25 295	10	6 164	BP
Thaïlande	10 521	2	7 719	BR/ETD/BP
Timor-Leste	38 091	7	51 906	
Tongo	72	–	–	
Tuvalu	177	1	328	
Viet Nam	33 553	19	14 366	BP
Région Asie et Pacifique dans son ensemble	508 742	154	211 960	

* Chiffres provisoires. ** Le financement actuel et le nombre actuel de projets renvoient au budget total de tous les projets en cours dans IRIS au 7 janvier 2013. Seuls les projets mis en œuvre isolément par un pays sont recensés; les éléments ajoutés par un pays aux projets régionaux ou interrégionaux ne le sont pas. *** BP = bureau de pays; ETD = équipe chargée du travail décent; BR = bureau régional.

Annexe II

Dépenses au titre de la CTXB en Asie et dans le Pacifique par résultat, 2011 et 2012 *

(en milliers de dollars E.-U.; à l'exclusion des dépenses administratives)

Objectifs stratégiques	2011		2012	
	\$	%	\$	%
Objectif stratégique: Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu décents	34 347	58,3	33 392	57,7
1. Promotion de l'emploi: Davantage de femmes et d'hommes bénéficient d'un emploi productif et de possibilités de travail et de revenu décents	15 712	26,7	17 815	30,8
2. Développement des compétences: Le développement des compétences accroît l'employabilité des travailleurs, la compétitivité des entreprises et l'inclusivité de la croissance	12 518	21,3	10 052	17,4
3. Entreprises durables: Les entreprises durables créent des emplois productifs et décents	6 117	10,4	5 525	9,6
Objectif stratégique: Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	5 442	9,2	6 324	10,9
4. Sécurité sociale: Un plus grand nombre de personnes ont accès à des prestations de sécurité sociale mieux gérées et plus respectueuses de l'égalité entre les sexes	1 264	2,1	2 186	3,8
5. Conditions de travail: Les femmes et les hommes bénéficient de conditions de travail meilleures et plus équitables	0	0,0	30	0,1
6. Sécurité et santé au travail: Les travailleurs et les entreprises bénéficient de conditions de travail plus sûres et plus saines	628	1,1	111	0,2
7. Migration de main-d'œuvre: Un plus grand nombre de travailleurs migrants sont protégés et un plus grand nombre de travailleurs migrants ont accès à l'emploi productif et au travail décent	2 857	4,9	3 824	6,6
8. VIH/sida: Le monde du travail réagit de façon efficace à l'épidémie de VIH et de sida	692	1,2	174	0,3
Objectif stratégique: Renforcer le tripartisme et le dialogue social	4 343	7,4	5 496	9,5
9. Organisations d'employeurs: Les employeurs sont dotés d'organisations fortes, indépendantes et représentatives	25	0,0	87	0,2
10. Organisations de travailleurs: Les travailleurs sont dotés d'organisations fortes, indépendantes et représentatives	127	0,2	860	1,5
11. Administration et législation du travail: Les administrations du travail appliquent une législation du travail actualisée et fournissent des services efficaces	100	0,2	246	0,4
12. Dialogue social et relations professionnelles: Le tripartisme et une gouvernance renforcée du marché du travail contribuent à un dialogue social efficace et à de bonnes relations professionnelles	1 822	3,1	967	1,7
13. Travail décent dans les secteurs économiques: Une approche sectorielle du travail décent est appliquée	2 268	3,9	3 335	5,8
Objectif stratégique: Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	12 260	20,8	10 589	18,3
14. Liberté syndicale et négociation collective: La liberté syndicale et le droit de la négociation collective sont largement connus et exercés	0	0,0	340	0,6
15. Travail forcé: Le travail forcé est aboli	1 227	2,1	1 755	3,0

Objectifs stratégiques	2011		2012	
	\$	%	\$	%
16. Travail des enfants: Le travail des enfants est aboli, la priorité étant donnée à l'éradication de ses pires formes	9 865	16,8	7 128	12,3
17. Discrimination au travail: La discrimination dans l'emploi et la profession est éliminée	624	1,1	593	1,0
18. Normes internationales du travail: Les normes internationales du travail sont ratifiées et appliquées	545	0,9	773	1,3
Cohérence des politiques	2 472	4,2	2 050	3,5
19. Intégrer le travail décent: Les Etats Membres placent l'approche intégrée du travail décent au centre de leurs politiques économique et sociale, avec l'appui des principaux organismes des Nations Unies et d'autres organismes multilatéraux	2 472	4,2	2 050	3,5
Total	58 865	100,0	57 851	100,0

* Chiffres provisoires.